

Frédéric Monera : « Ce que tout citoyen éclairé devrait savoir »

NICE
LE LUNDI 21 MARS 2016



Docteur en droit public, enseignant à l'Edhec ou à Sciences-Po Paris durant plusieurs années, Frédéric Monera a consacré une part de sa vie au droit et au monde des idées. Il vient de publier *Premiers Pas en droit* (éd. Ellipses,

coll. Les Bleus) et de republier *L'Instruction civique pour les nuls* (éd. First) avec son coauteur et ami Guillaume Bernard, deux livres indispensables pour comprendre le monde dans lequel nous vivons.

Le Petit Niçois : Pourquoi cette réédition de *L'Instruction civique pour les nuls* ?

Frédéric Monera : Le livre datait de 2010, à l'orée des échéances régionales de 2015. Il fallait le réactualiser, ce que nous avons fait avec mon coauteur, Guillaume Bernard. Nous avons donc travaillé sur les grands débats, ce qui fait la France, ce que tout citoyen éclairé devrait savoir, et en particulier les politiques.

LPN : Comment vous êtes-vous réparti le travail ?

F.M. : Guillaume a pris les chapitres sur l'histoire du droit ou les institutions européennes, et moi ceux sur

le monde des idées, en particulier républicaines. Je suis très fier que le président du Conseil constitutionnel de l'époque, Jean-Louis Debré, ait accepté de préfacer cet ouvrage.

LPN : Quelle est la genèse des *Premiers Pas en droit* ?

F.M. : Cet autre livre est arrivé à un moment où je ne voulais plus écrire de livres de droit. Pourtant je le portais en moi depuis longtemps. Et puis, j'ai subi une lourde épreuve et il en a été d'autant retardé... Mon éditeur a été très compréhensif. Le livre est finalement sorti en novembre dernier. C'est surtout un ouvrage qui se veut empirique pour aborder les matières juridiques. Je suis parti de la plus haute Antiquité à nos jours, en expliquant l'apport à la matière juridique des philosophes ou de certains d'entre eux, mais aussi des historiens, des pères de l'Église, des grands penseurs, des sociologues, des plaideurs, des

universitaires... ou de certains d'entre eux qui, tous, auront apporté leur vision et leur contribution au droit.

LPN : Lequel de ces personnages compte le plus pour vous ?

F.M. : C'est une question difficile. Si je devais n'en retenir qu'un, ce serait peut-être Victor Hugo. Il a été poète, écrivain, homme politique... Il est le plus complet, il a si bien su différencier le droit et la loi. C'est lui qui, après Sieyès, a réaffirmé les grands principes du droit : non-rétroactivité des lois, sécurité juridique..., mais aussi le rôle de l'écrivain et du journaliste face à la puissance d'État.

LPN : Quel avenir pour un droit national face au droit européen ?

F.M. : Le droit national aura l'avenir que les hommes politiques voudront bien lui laisser. J'espère le respect absolu des principes issus de la Déclaration des droits de l'homme et du ci-



toyen du 26 août 1789, malmenée par des idéologies souvent contraires. Si nous prenons, par exemple, le caractère prétendument sacré et inviolable de la propriété privée, fondement de notre équilibre social, il se combine mal avec l'ISF qui est un impôt potentiellement confiscatoire, comme d'autres surtaxations plus récentes. La Déclaration nous apprend que la fiscalité doit être neutre et non discriminatoire, ce qui n'est, à mon avis, plus tout à fait le cas en France. Les normes et institutions européennes pourront-elles, d'une manière ou d'une autre, corriger ces déviations? Est-ce leur rôle? À vrai dire, je ne suis pas très optimiste sur l'avenir du droit national, mais je peux me tromper...

■ **Propos recueillis par Pascal Gaynard**